

ANNEXE 1

CALENDRIER DES ANNEES SCOLAIRES 2010-2011 EN NOUVELLE CALEDONIE (Modifié en ce qui concerne l'année 2010)

	2010	2011
Rentrée scolaire des enseignants	Mercredi 17 février 2010	Mercredi 16 février 2011
Rentrée scolaire des élèves	Judi 18 février 2010	Judi 17 février 2011
Vacances de mi-trimestre	Samedi 3 avril 2010 Dimanche 11 avril 2010	Samedi 2 avril 2011 Dimanche 10 avril 2011
Vacances de fin du 1er trimestre	Samedi 22 mai 2010 Dimanche 6 juin 2010	Samedi 21 mai 2011 Dimanche 5 juin 2011
Vacances de mi-trimestre	Samedi 24 juillet 2010 Dimanche 1er août 2010	Samedi 9 juillet 2011 Dimanche 17 juillet 2011
Vacances de fin du 2ème trimestre	Samedi 11 septembre 2010 Dimanche 26 septembre 2010	Samedi 27 août 2011 Dimanche 11 septembre 2011
Vacances de mi-trimestre	Samedi 30 Octobre 2010 Dimanche 7 novembre 2010	Samedi 22 octobre 2011 Dimanche 30 octobre 2011
Début des vacances d'été	Samedi 11 décembre 2010	Samedi 10 décembre 2011

Les enseignants de l'enseignement secondaire public et privé appelés à participer aux opérations liées aux examens, sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens.



Ampliataires :

H.C	1
S.G	1
Gvt NC	11
SG.G	1
DEIC	1
Vice-Rectorat	5
DAA/SELC	1
Archives NC	1
JONG	1
Provinces	3
DBAF	1
DRHEPT	1

ARRETE MODIFICATIF
à l'arrêté n° 3211/vr/diveet du 18/11/2008
FIXANT LE CALENDRIER DES ANNEES SCOLAIRES 2010 ET 2011 DES
ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE
PUBLICS ET PRIVES

LE HAUT-COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE
CHEVALIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

LE PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU le Code de l'éducation, notamment ses articles R.264-1 à R.264-3. ;

VU le décret en date du 29 octobre 2007 portant nomination de Monsieur Yves DASSONVILLE, préfet hors cadre en service détaché, haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret du 1^{er} août 2008 portant nomination de Monsieur Yves MELET, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional de classe normale, en qualité de vice-recteur de Nouvelle-Calédonie ;

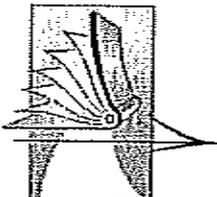
VU la délibération n° 1 du 28 mai 2009 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

VU l'arrêté n° 2008-1453/GNC du 25 mars 2008 fixant les attributions et portant réorganisation de la Direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie ;

VU l'arrêté n° 3211/VR/DIVEET du 18 novembre 2008 fixant le calendrier des années scolaires 2010 et 2011 des établissements de l'enseignement primaire et secondaire publics et privés ;

VU l'arrêté n° 2009-3254/GNC-Pr du 5 juin 2009 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

VU l'arrêté n° 2009-3256/GNC-Pr du 5 juin 2009 constatant la prise de fonctions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;



VU l'arrêté n° 2009-3262/GNC-Pr du 15 juin 2009 constatant la prise de fonctions du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;



212

Après avoir réuni le Conseil Consultatif de l'Education le 9 décembre 2009 ;

ARRETEM

Article 1er : A l'occasion de l'organisation du 4^{ème} Festival des Arts Mélanésiens, le calendrier scolaire de l'année 2010 des établissements d'enseignement primaire et secondaire publics et privés de la Nouvelle-Calédonie est modifié uniquement en ce qui concerne les périodes de vacances de juillet et septembre, conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 : Le calendrier de l'année scolaire 2011 reste inchangé.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Nouméa, le 15 DEC. 2009



Le Président du Gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie

Philippe GOMES



Le Haut-Commissaire de la République
de Nouvelle-Calédonie

DASSONVILLE